

Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Note du 30 septembre 2021 – Intérêt du rappel de vaccination chez les femmes enceintes

Le COSV a été saisi par Madame Belaisch-Allart, Présidente du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français, au sujet de la potentielle nécessité de considérer les femmes enceintes comme public prioritaire au rappel de la vaccination anti-Covid-19.

Des données récentes montrent que les femmes enceintes sont protégées de façon équivalente aux personnes du même âge contre une infection au covid-19. Une étude de cohorte parue dans Nature Medicine¹ portant sur les femmes enceintes de 16 ans et plus et n'ayant pas d'antécédent d'infection au SARS-CoV-2 montre en effet que la vaccination anti covid-19 est très efficace sur cette catégorie de la population. L'efficacité vaccinale des vaccins à ARNm contre l'infection est en effet de 96% [89 ; 100] de 7 à 56 jours après une seconde dose. De même, l'efficacité vaccinale contre une hospitalisation pour covid sévère est de 89% [43 ; 100]. Il n'y a donc pas de données qui pourraient suggérer une réponse immune plus faible.

Dans ces conditions, et face au constat que les femmes enceintes répondent positivement et de la même manière que les personnes du même âge à la vaccination, le COSV estime qu'il n'y a pas d'indication à inclure les femmes enceintes dans la population à risque devant recevoir un rappel de vaccination de façon prioritaire, tout en réitérant bien sûr l'indication de primo-vaccination dès le début de grossesse.

Le Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale se réserve la possibilité de procéder à des ajustements de ces recommandations en fonction de l'évolution épidémiologique et de la parution de nouvelles données scientifiques sur le sujet.

¹ Dagan et al, « Effectiveness of the BNT162b2 mRNA COVID-19 vaccine in pregnancy », Nature Medicine, Septembre 2021